

## COMITÉ SYNDICAL

### Du jeudi 14 avril 2025 à 17h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril 2025 à 17h30, le Comité Syndical s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) à Brive-la-Gaillarde, sous la présidence de Monsieur YVES LAPORTE.

#### Nombre de Délégués

En exercice : 129 titulaires et 91 suppléants

Présents : 34

Pouvoirs : 2

Votants : 36

Convocation établie et affichée le :

10 avril 2025

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Sous-Préfecture le :

- de la publication le :

#### **DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 29**

##### **Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : 20**

Mme Danielle FAUCON, M. Jean-Louis LASCAUX, Mme Hélène LACROIX, M. Alain DOUSSEAU, M. Jean-Paul FRONTY, Mme Corinne FERLAND, M. Guillaume PELISSIER, M. Philippe GILET, M. Yves LAPORTE, Mme Josette FARGETAS, M. Olivier GUIGNARD, M. Jean MEYJONNADE, M. Laurent DONADIEU, M. Alain RIGOUX, M. Alain LAPACHERIE, Mme Anne-Marie OUMEDJKANE, Mme Sonia CHOUZENOUX PINET, M. Bernard CONTINSOUZAS, M. Jean-Louis MICHEL, M. Claude VILLENEUVE.

##### **Communauté de Communes Midi Corrèzien : 9**

M. Alain SIMONET, M. Pierre MILY, M. Patrick LABALLE, M. Alain VAUZOUR, M. Christophe LISSAJOUX, M. Pierre MACHE, M. Antoine LAMAGAT, Mme Françoise CHAPOULIE, M. Michel RAYNAL.

#### **DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 2**

M. Frédéric SOULIER, Mme Martine JUGIE.

#### **DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS : 5**

##### **Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : 2**

M. Franck FOURNIER, Mme Myrienne AUSSEL.

##### **Communauté de Communes Midi Corrèzien : 3**

M. Jean-Jacques VAILLANT, Mme Josy MARTIN, M. Christian PERNOT.

---

Le Comité Syndical, réuni conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a désigné Monsieur Alain LAPACHERIE pour remplir les fonctions de secrétaire.

---

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT POUR UN AGENT CONTRACTUEL LORSQUE LES BESOINS DU SERVICE OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT ET SOUS RESERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ETRE RECRUTE STATUTAIREMENT**

**Etabli en application de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique,**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN PRADAYROL, PRESIDENT**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2°,

Vu la délibération n°2022-7 en date du 14 avril 2022 modifiant le tableau des effectifs et la création du grade d'attaché territorial,

Vu la vacance de poste à venir par la fin du contrat de l'agent actuel,

Il est proposé de créer, à compter du 1er juin au tableau des effectifs, un emploi permanent de catégorie A à temps complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux pour exercer les missions suivantes :

- Gestion de la révision générale du SCoT,
- Suivi des procédures relatives au dit document ainsi que la gestion du Syndicat,
- Animation du SCoT
- Participation aux différentes élaborations de PLU et PLUi.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, compte tenu du fonctionnement, de la nature des fonctions et des besoins du Syndicat, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée de 3 ans.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut et de l'indice majoré afférent au grade de recrutement ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget au chapitre 12.

➤ **Il a été proposé au Comité Syndical :**

- D'approuver le recrutement d'un emploi permanent,
- D'autoriser la publication de l'offre d'emploi conformément au code général de la fonction publique,
- D'autoriser le Président à conclure et signer le contrat à durée déterminée
- D'imputer ces dépenses aux lignes budgétaires correspondantes

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Le Président  
Christian PRADAYROL**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Christian Pradayrol".